



Séance ordinaire du conseil municipal sur le budget 2024 de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Després de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 5 décembre à 17 h 02 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn, Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Sont également présents, messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Daniel Feeny, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Mario St-Pierre, directeur, Finances,

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2023-926 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2023-927 ADOPTION DU BUDGET 2024 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSE À 803 477 544 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et ce conseil ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2024 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2023-983 du 5 décembre 2023, ce conseil adopte le budget pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2024, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 803 477 544 \$.

À cet effet, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Messieurs les conseillers Edmond Leclerc, Mike Duggan et Steven Boivin votent contre ce projet.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2023.

Adoptée sur division

CM-2023-928

APPROBATION DES MODIFICATIONS AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET PROJETS DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget qui s'est déroulée du 30 octobre au 3 novembre 2023, le Plan d'investissements – Volet projets de développement (PIVP) a été étudié par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette analyse des projets au PIVP, des ajustements sont nécessaires au 31 décembre 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2023-984 du 5 décembre 2023, ce conseil autorise :

- un budget supplémentaire de 3 200 000 \$ pour le projet de la Fonderie;
- l'administration à déposer une demande de subvention au MEI (projet de la Fonderie);
- un budget supplémentaire de 620 000 \$ pour le projet de la rue de Bruxelles;
- un budget supplémentaire de 2 000 000 \$ pour le projet du centre communautaire Front;
- la fermeture du projet du vieux centre-ville de Gatineau et retourner le solde de 1 000 \$ au PIVP;

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2023.

Adoptée

CM-2023-929

ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures, a été préparé sur cinq ans et que son adoption est sur trois ans, comme précisé à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget qui s'est déroulée du 30 octobre au 3 novembre 2023, le Programme d'investissements – Volet maintien 2024-2028 a été étudié par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget, un solde de 13 073 000 \$ était toujours disponible pour bonifier le maintien de projets du PIVM;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a choisi d'investir ce montant dans la bonification des investissements sur le réseau routier (8 541 000 \$) et pour l'achat de chenillettes (4 532 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget, le conseil a bonifié le financement du PIVM 2024-2028 d'un montant de 17 560 000 \$ provenant de la taxe sur les parcs de stationnement afin de bonifier les enveloppes en lien avec les travaux pour régler les problèmes d'eau colorée (8 780 000 \$) et bonifier les investissements sur le réseau routier (8 780 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a poursuivi ses discussions suite à l'étude du budget :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2023-985 du 5 décembre 2023, ce conseil accepte le Plan d'investissements 2024 à 2026 – Volet maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 705 261 000 \$, dont un montant de 236 646 000 \$ pour l'année 2024.

DESCRIPTION	MONTANT
Programme de réfection d'aqueduc et d'égout	41 631 000 \$
Programme de réfection du réseau routier	40 443 000 \$
Usines d'eau potable et des eaux usées et postes	37 996 000 \$
Autres interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égout	19 470 000 \$
Remplacement des véhicules et machinerie	18 765 000 \$
Mise à niveau des édifices	15 881 000 \$
Sécurité publique	15 346 000 \$
Plan directeur informatique	12 086 000 \$
Aménagement des parcs et des espaces verts	6 350 000 \$
Logement social et revitalisation	5 465 000 \$
Autres interventions sur le réseau routier	1 780 000 \$
Travaux réalisés par la Réserve Cycle de vie	3 310 000 \$
Autres dépenses d'infrastructures	15 123 000 \$
Bonification aux mesures de modération de la circulation (vitesse)	1 500 000 \$
Bonification pour résoudre les problèmes de surverses, de capacité sanitaire et d'aqueduc	1 500 000 \$
Total	236 646 000 \$

Les sources de financement projetées pour l'année 2024 se résument comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT
Règlements d'emprunts	52 993 000 \$
Augmentation de la dette – Programme de réfection du réseau routier – Enveloppe additionnelle (24 M\$ - 2022-2025 (6 M\$/an) et 27,4 M\$ - 2023-2025 (2023 - 7,4 M\$ et 2024-2025 10 M\$/an)	16 000 000 \$
Augmentation de la dette – Nouvelles normes de Québec	300 000 \$
Redevances du PGMR ou augmentation de la dette	1 500 000 \$
Schéma de couverture de risque en incendie – Renouvellement flotte	4 747 000 \$
Paielements comptants	26 937 000 \$
Programmes de subventions en lien avec les infrastructures municipales	34 173 000 \$
Fonds dédié aux infrastructures – Comptant	51 000 000 \$
Fonds dédié aux infrastructures – Financé par règlement d'emprunt	30 900 000 \$
Réserve cycle de vie	3 310 000 \$
Fonds de parcs	250 000 \$
Fonds de roulement	4 400 000 \$
Soldes disponibles de projets antérieurs	10 136 000 \$
Total	236 646 000 \$

Les règlements d'emprunt devront faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les redevances du PGMR ou à financer par l'augmentation de la dette les fonds prévus pour la construction du second écocentre secteur ouest ainsi que des travaux de maintien au centre de transbordement existant.

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés (paiements comptants, fonds dédié aux infrastructures – Taxe dédiée, fonds de parcs, fonds de roulement, réserve cycle de vie et soldes disponibles de projets antérieurs) et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2025.

Le conseil mandate la Direction générale et la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité (CTDDS) de revenir avec un plan d'action, un budget détaillé et un plan de réalisation présentant l'option d'abaisser le seuil des mesures de modération de vitesse et d'amélioration du transport actif à être présenté en plénier à l'ensemble des membres du conseil.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Messieurs les conseillers Edmond Leclerc, Mike Duggan et Steven Boivin votent contre ce projet.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2023.

Adoptée sur division

CM-2023-930

AUTORISATION DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2023-986 du 5 décembre 2023, ce conseil accepte qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

CM-2023-931

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 17 h 22.

Adoptée

STEVEN BOIVIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière